

---

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**  
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris  
(Institut historique allemand)  
Band 21/1 (1994)

DOI: 10.11588/fr.1994.1.58824

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

temps? L'ouvrage débute par la liste des papes »dont des actes sont contenus dans ce volume« avec le renvoi (éventuel) à Jaffé et la mention des dates de ces »acta«. Ici on regrette que dans la troisième colonne les dates extrêmes des pontificats ne soient pas rappelées. D'emblée on voit qu'il ne faut pas compter avec des actes »fiables« avant 751 et le pape Zacharie. Suit la liste des personnes qui ont envoyé des lettres aux papes.

Les institutions sont classées, semble-t-il, commençant par le centre (chapitres et abbayes de la cité), se poursuivant par les chapitres, les abbayes bénédictines, les cisterciens, les chanoines réguliers, pour s'achever par une église paroissiale. Chacune a droit à sa bibliographie, suivie d'un historique, puis des regestes. La bibliographie est »entassée« par ordre chronologique sans retour à la ligne et en petit caractère: cela peut rendre des services, cela ne rend pas aisé la consultation. Pourquoi conserver en outre cette curieuse pratique qui consiste à écrire dans la foulée, sans virgule, et tout en minuscule le nom de l'auteur et le titre de son livre (d'où le jeu de mots facile avec *Ewig Trier*). Les introductions historiques reflètent un travail considérable et qui sera consulté à l'instar d'un »monasticon«. Les regestes mêlent les bulles données par les papes, les allusions (un mot suffit) faites dans une bulle donnée pour un autre (ainsi est éclatée une confirmation générale donnée à une église diocésaine), une lettre envoyée à Rome, le moindre contact. Tout cela fait masse, et une bibliographie fouillée accompagne le tout. Faut-il encore remonter à des ouvrages du XVII<sup>e</sup> siècle quand des éditions plus récentes existent? Nous est livré le volume concernant le diocèse de Trèves, nous attendons ceux de Metz, de Toul et de Verdun, qui ne seront pas notoirement moins gros. Que dire encore? Ce travail est énorme, précieux, très bien fait, et mérite tous les éloges, puisque si on avait des réserves à faire elles ne toucheraient qu'un si faible pourcentage du travail qu'il vaut mieux éviter de se rendre ridicule en le faisant. Je comprends mieux ensuite le long temps réclamé par les auteurs et me perds en admiration devant ceux qui poursuivent cette œuvre avec constance et fruit, pour le plus grand bénéfice des chercheurs incapables de le faire.

Michel PARISSE, Paris

Bernhard JUSSEN, *Patenschaft und Adoption im frühen Mittelalter. Künstliche Verwandtschaft als soziale Praxis*, Göttingen (Vandenhoeck et Ruprecht) 1991, 342 p. (Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte, 98).

Les travaux sur l'adoption au haut Moyen Age sont rares<sup>1</sup>, alors que depuis une vingtaine d'années, on a davantage travaillé sur la relation créée par le parrainage. Son importance comme élément d'une stratégie politique globale a été mise en lumière par les travaux d'Arnold Angenendt<sup>2</sup>, tandis que Joseph Lynch portait sur la parenté spirituelle le regard de l'anthropologue<sup>3</sup>. Le titre de l'ouvrage de B. Jussen explicite clairement la démarche de l'auteur: étudier le parrainage et l'adoption en tant qu'éléments constitutifs d'une stratégie sociale. Démarche ambitieuse, nouvelle et stimulante qui s'inscrit dans le cadre des travaux du Max Planck Institut für Geschichte de Göttingen sur les groupements sociaux au Moyen Age.

Pour traiter son sujet, l'auteur a divisé sa matière en trois parties. Une première partie (Ein Überblick, p. 11-46) définit la démarche et la problématique. Une deuxième partie (Adoption, p. 46-130) traite de l'adoption et une troisième (Patenschaft, p. 131-313) du parrainage. La recension des sources et des ouvrages consultés met ensuite en lumière l'importance des

1 Voir les articles de W. D. WACKERNAGEL, »Adoption«, dans: *Handwb. für Rechtsgeschichte* I, 56-58 et de H. KUHN, »Adoption«, dans: *Reallexikon der germ. Altertumskunde* II, 83-85.

2 En particulier, »Taufe und Politik im frühen Mittelalter«, dans: *Frühmittelalterliche Studien* 7 (1973) p. 143-168 et *Id.*, *Kaiserherrschaft und Königstaufe. Kaiser, Könige und Päpste als geistliche Patrone in der abendländischen Missionsgeschichte*, Berlin-New York 1984.

3 J. LYNCH, *Godparents and Kinship in Early Medieval Europe*, Princeton 1986.



dépouillements et de la documentation qui ont servi à B. Jussen à rassembler sa matière et à la dominer. Un index des noms de personnes, de lieux et des termes complète enfin le livre.

Le premier chapitre (Diskutieren über Patenschaft und Adoption) constitue tout à la fois la partie introductive et synthétique de l'ouvrage. L'auteur inscrit sa problématique dans le champ de la parenté sociale, en partant du constat qu'à partir du VIII<sup>e</sup> siècle, le parrainage est de plus en plus souvent perçu comme une forme d'adoption, que le lien créé par la parenté spirituelle est alors assimilé à la parenté réelle. Il montre alors avec pertinence que le parrainage et l'adoption ont formé un système de relations artificielles qui complétait ou remplaçait les stratégies fondées sur la parenté réelle, sans pour autant que les deux formes de parenté aient été interchangeables (p. 17). Il insiste à juste titre sur le fait que la parenté artificielle prenait d'abord la forme d'une amitié. Il montre également que le parrainage servait à créer ou à renforcer des alliances entre les groupements de parenté (p. 28), ce qui explique sans doute pourquoi l'Eglise a assimilé le parrainage à une forme de parenté réelle et pourquoi elle a étendu les interdits de mariage aux parents spirituels. L'auteur indique cependant qu'en ce domaine, les règles n'étaient pas très claires et qu'elles ne furent jamais réellement appliquées (p. 34–36). Il termine sa première partie par une première analyse des relations d'adoption et de parrainage qui unirent le roi de Bourgogne Gontran et ses neveux, Childebert d'Austrasie et Clotaire de Neustrie.

Dans la deuxième partie, B. Jussen traite donc de l'adoption qu'il étudie d'abord sous l'angle juridique, dans le contexte romain puis franc, avant d'envisager les cas de Childebert et de Clotaire, neveux et fils adoptifs du roi Gontran. De ces analyses, il ressort que le lien créé par l'adoption n'était en rien comparable au lien du sang, et qu'un fils adoptif ne pouvait hériter si survenait la naissance d'un fils naturel. L'exemple du fils de Sigebert III, tonsuré et exilé sur l'ordre du maire du palais Grimoald afin de permettre à Childebert l'Adopté de régner seul en Austrasie, conforte évidemment cette hypothèse, mais on peut aussi se demander s'il ne faudrait pas examiner avec plus attention le rôle des changements de nom comme facteur de reconnaissance des fils adoptés. B. Jussen conclue fort judicieusement que l'adoption était un concept mouvant, aux formes multiples: promesse d'héritage, *imitatio naturae*, puissance paternelle, ou tout à la fois, et c'est là un des apports fondamentaux de son livre.

La troisième partie de l'ouvrage, la plus importante, traite du parrainage. Après avoir rappelé que coexistaient, dans l'Antiquité, deux formes de baptême, baptême d'adultes et baptême d'enfants, l'auteur montre les modifications intervenues au tournant du V<sup>e</sup> siècle, dans le mode d'appréhension de la relation issue du parrainage. Chez Césaire d'Arles, Avitus de Vienne ou Florianus de Romenum, on voit apparaître la notion de *pater/mater spiritualis*, la paternité spirituelle s'inscrivant alors dans le registre de l'amour et non dans celui de la puissance paternelle.

L'auteur étudie ensuite la pratique sociale du parrainage à travers les exemples fournis par Grégoire de Tours. Après avoir rappelé le rôle fondamental joué par les évêques dans la Gaule mérovingienne (chapitre 8), il traite dans le chapitre 9 des relations de parrainage entre les évêques et les rois (Praetextatus de Rouen et Mérovée, Agneric de Verdun et Childebert II, Magneric de Trèves et Theodebert, Veranus de Cavaillon et Thierry). Le chapitre 10 regroupe les dossiers concernant les relations de parrainage entre les rois et les grands (Theodebert I<sup>er</sup> et Sigivald, Brunehaut et la fille de Bertefred) ou les étrangers (Chilpéric et le juif Pathir). Chaque dossier fait l'objet d'une analyse claire et précise des motivations ayant conduit au choix du parrain (dans plusieurs des cas, on a cherché à neutraliser des adversaires potentiels, comme Praetextatus, Agneric ou Sigivald), puis des comportements induits par le parrainage. Enfin, l'auteur revient au «cas exemplaire» de Gontran, parrain de Clotaire (chapitre 11). Grâce à une analyse serrée du texte de Grégoire, mais aussi des différents rituels du baptême, l'auteur conclue que dans ce cas précis, le parrainage n'a pas été une forme d'adoption, puisqu'il n'a pas fait de Clotaire un héritier de Gontran et qu'il ne lui a pas assuré le contrôle de Paris. Le lien créé a néanmoins légitimé le pouvoir du roi de Neustrie, en même temps qu'il a permis de retrouver et de consolider l'harmonie familiale (p. 263). Le repas (*convivium*) et l'échange de



cadeaux qui suivirent le baptême de Clotaire placèrent également les relations entre l'oncle/parrain et son neveu/fils spirituel, sur un plan d'égalité et de réciprocité (p. 270).

Le dernier chapitre (*Patenschaft als soziale Praxis*) synthétise, complète et élargit les analyses précédentes. L'auteur y rappelle entre autres choses que le parrainage créait un lien moral et qu'il n'était en définitive qu'un moyen parmi d'autres de créer ou plus souvent encore de renforcer un lien préexistant, de nature familiale ou vassalique, entre deux individus.

Disons d'emblée que l'ouvrage, bien documenté, finement analysé, écrit dans un allemand clair, sera de la plus grande utilité à tous ceux qu'intéresse l'étude des systèmes relationnels. Pour la première fois, un auteur met en relation adoption et parrainage, deux formes de parenté artificielle que l'on étudiait séparément jusqu'ici. Son apport en ce domaine est essentiel. Les quelques remarques méthodologiques qui suivent n'enlèvent rien à l'intérêt que l'on doit porter au travail de Bernhard Jussen.

Le livre est desservi par son plan: il aurait probablement gagné en force si l'auteur avait rassemblé en une conclusion comparative et prospective les données de ses analyses. Il aurait également été souhaitable d'approfondir les comparaisons entre adoption et parrainage, en sortant plus nettement du cadre un peu étroit, et peut-être déformant, des Histoires de Grégoire de Tours. L'évêque de Tours construit en effet son récit en fonction de sa propre vision du monde et de sa conception du rôle des évêques face au pouvoir royal. D'où certaines attitudes qui peuvent paraître inamicales, si on les analyse du point de vue de la paternité ou des relations connexes induites par le parrainage. En élargissant l'enquête dans le temps et dans l'espace, en adoptant une démarche plus globalisante, il serait apparu plus clairement que l'adoption et le parrainage relevaient d'une même stratégie de parenté, d'un même système relationnel. L'un des apports fondamentaux du livre de B. Jussen est de montrer que le champ d'application social de l'adoption et du parrainage était mal défini, comme l'était la pratique des interdits de mariage en matière de parenté spirituelle. Il montre également que l'adoption et le parrainage ne créaient pas forcément des droits (à l'héritage en particulier), mais qu'ils déterminaient normalement un type de comportement spécifique, une amitié, une fraternité entre le parrain et le filleul, entre les parents naturels et les parents spirituels. Or, l'*amicitia* était une relation librement consentie et à ce titre, socialement plus contraignante que la parenté réelle. En effet, aux marges de la parenté, les liens réels ne déterminaient guère de droits et pas davantage de devoirs. Mais en reprenant le dossier de la terminologie de parenté et en étudiant précisément le champ sémantique des termes *amicus* et *amicitia*, on peut constater que non seulement les termes de la parenté spirituelle dérivait de la parenté réelle (*pater/patrinus, mater/matrina*), mais que le vocable *amicus* s'appliquait à des parents naturels, à des alliés, à des parents spirituels et à des amis. En fait, toutes les formes de parenté se rejoignaient sur le terrain de l'amitié, de la *fides*. Dans la même perspective, l'auteur aurait pu élargir son analyse de l'adoption, en étudiant par exemple l'adoption par les armes. On songe bien entendu à l'adoption de Théodoric par l'empereur Zénon, à laquelle il est d'ailleurs fait référence, mais une étude de Paul Diacre, des poèmes épiques anglo-saxons, des remises d'armes à l'époque carolingienne auraient sans doute beaucoup apporté. L'auteur a bien souligné que l'adoption médiévale était autre chose que l'adoption antique. Je crois qu'il faut aller plus loin, car toutes les formes de paternité artificielle – adoption classique, adoption par les armes, rite de la première coupe de cheveux, mais aussi remise des armes par un parrain, parrainage et peut-être même adoubement –, me semblent relever d'un même système relationnel. La relation de paternité artificielle entre des individus d'âge différent, mais de statut égal, créait entre eux une *amicitia*, une *fides* dont le champ d'application était mal défini comme l'a souligné l'auteur à propos du parrainage, mais qui contribuait toujours au maintien de l'équilibre social.

Ces remarques n'enlèvent évidemment rien à la pertinence du jugement et aux qualités d'exposition dont a fait preuve Bernhard Jussen dans son livre. Elles montrent au contraire l'intérêt que l'on prend à cette lecture et les perspectives de recherche qu'elle apporte.

Régine LE JAN, Lille